BARREAU DE MONTRÉAL

Comité de liaison avec la Commission des relations du travail
COMPTE RENDU

Réunion tenue au Barreau de Montréal, le 21 mars 2006, à 17h00

Présents :
Pour le Barreau de Montréal
Me Jean-Yves Brière, président
Me Pierre Gingras
Me Steven B. Katkin
Me François Lamoureux
Me Sylvie Maheu
Me Michèle Moreau
Me Robert Rivest

Pour la C.R.T. :
Me Andrée St-Georges, présidente
Me Robert Côté, vice-président

Également présente :
Me Doris Larrivée, directrice générale, qui prend note des délibérations

Absents :
Me Guylène Beaugé
Me Jean-Denis Boucher
Me Richard Boyczun
Me Natalie Bussière
Me Ronald Cloutier
Me Priscille Pelletier

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance à 17h15. L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point « Dernières nouvelles » à la demande de Me Andrée St-Georges, présidente de la C.R.T.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2005

Le compte rendu de la réunion du 16 mars 2005 est adopté.

3. SITUATION À LA C.R.T.

3.1 Dernières nouvelles

3.1.1 Statistiques

Me St-Georges remet aux membres du comité un document intitulé « Statistiques de la C.R.T. en bref » et mentionne que ces statistiques sont disponibles sur le site Web de la C.R.T. Elle indique que les délais sont assez bons, malgré les nouvelles compétences et l'impact négatif dû au temps pris pour remplacer les commissaires.

Me François Lamoureux aimerait que les statistiques du Tableau 5 soient ventilées comme celles du Tableau 4A.

Le président remercie les représentants de la C.R.T. pour ces statistiques qui sont bien appréciées.

3.1.2 Nomination de trois commissaires

Me St-Georges mentionne que Me Arlette Berger et monsieur André Michaud entreront en fonction le 3 avril prochain à Montréal et Me Line Lanseigne, le 10 avril 2006 à Québec.

3.1.3 Nomination au Conseil de la Justice administrative

Me St-Georges mentionne que la C.R.T. est représentée au sein du Conseil de la Justice administrative, par Me Pierre Cloutier, commissaire, et elle-même.

3.1.4 Rappel de la liste d'envoi du site Web

Me St-Georges rappelle que les membres peuvent s'inscrire sur le site Web de la C.R.T. pour recevoir, par courriel, les communiqués émis par la C.R.T. à l'intention de sa clientèle.

3.1.5 Nouveau moteur de recherche des décisions

Me St-Georges mentionne qu'un nouveau moteur de recherche, plus performant, a été mis à la disposition des personnes qui consultent le site. Elle souligne que ce moteur de recherche est particulièrement efficace dans la section des décisions. On retrouve le mode d'emploi sur le site.

3.2 Concours de recrutement de commissaires

Me Côté rappelle que la déclaration d'aptitude des personnes mentionnées sur la liste actuelle expire en juin 2006. Cette liste était valide pour trois ans. Un nouveau processus de recrutement et de sélection est en cours afin qu'en juin 2006, une nouvelle liste puisse être transmise au ministre et au ministère du Conseil exécutif. Des effectifs supplémentaires seront nécessaires en raison des nouvelles compétences de la C.R.T.

3.3 Projet-pilote en matière de 47.2 et ss du *Code du travail*

Me St-Georges remet aux membres du comité un document qui explique la procédure de traitement des plaintes en vertu de l'article 47.2 du *Code du travail* et donne certaines statistiques relatives à ces dossiers. Elle souligne que le projet-pilote est en place depuis le 1er octobre dernier et qu'il est un peu tôt pour conclure à son efficacité, mais beaucoup de dossiers se règlent. On a cependant pu constater l'effet bénéfique du travail fait par l'agent de relations du travail pendant le délai de huit semaines prévu avant la convocation à l'audience.

En réponse à une question de Me Gingras, Me St-Georges mentionne qu'un avis de convocation est transmis en cas d'échec de la conciliation.

Me Lamoureux demande si la C.R.T. peut rejeter ce genre de plaintes de façon sommaire sur la base de l'enquête de l'agent de relations du travail. Me St-Georges confirme que cela pourrait arriver, elle donne comme exemple un dossier qui serait prescrit.

Me Lamoureux aimerait que les employés puissent trouver sur le site Web de la C.R.T. les critères utilisés pour évaluer le bien-fondé de ces plaintes, pour limiter le nombre de plaintes déposées. Il insiste sur l'importance de la prévention et de la formation dans ce domaine. Me St-Georges prend note de cette suggestion. Elle souligne par ailleurs qu'une formation a été donnée aux préposés aux renseignements de la C.R.T. et leurs connaissances sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la jurisprudence. Un dépliant explicatif est aussi mis à la disposition du public.

Me Côté mentionne que la C.R.T. peut donner certaines informations au public, mais qu'il serait imprudent de sa part de se commettre au sujet de questions sur lesquelles elle aura à rendre des décisions. Il n'a cependant pas objection à publier les décisions clés qui seront rendues. Il s'agit d'un dossier à suivre.

3.4 Projet de loi accordant à la C.R.T. de nouvelles compétences (construction et destitution de présidents d'élection)

Me St-Georges mentionne qu'un premier dossier de plainte en matière de construction a été reçu le 17 mars. Un agent a été saisi du dossier et les parties devront être convoquées dans le délai de 45 jours.

En réponse à une question de Me Lamoureux, Me Côté mentionne que tous les commissaires (et les agents de relations du travail) ont reçu la formation nécessaire pour le traitement des plaintes dans le domaine de la construction et qu'en principe, il n'y a pas de spécialisation chez les commissaires à la C.R.T. Cependant, pour les premiers dossiers, il n'est pas impossible qu'ils soient confiés à des commissaires plus intéressés.

En ce qui concerne les dossiers de destitution de présidents d'élection, le projet de loi n'a pas été adopté.

3.5 Règles de preuve et de procédure

Ces règles n'ont toujours pas été adoptées par le gouvernement. Me St-Georges souligne cependant que de nouvelles avenues pourraient faire progresser le dossier.

3.6 Harcèlement psychologique

Me St-Georges remet aux membres du comité un document portant sur les plaintes pour harcèlement psychologique, qui fournit certaines statistiques quant au nombre de dossiers reçus par la Commission des normes du travail (C.N.T.) et la C.R.T. et quant au délai de traitement de ces dossiers. Me St-Georges précise que la C.R.T. s'attend à recevoir une trentaine de nouveaux dossiers par mois. On constate de plus que chaque dossier demande plus de jours d'audience.

Me Robert Rivest mentionne que la C.N.T. se concentre sur les dossiers réels de harcèlement psychologique. Il indique que suite à la dernière réunion, il attend une réponse à sa demande d'effectifs supplémentaires.

4. SUIVI DES DÉMARCHES DU BARREAU DE MONTRÉAL RELATIVEMENT AU MANQUE DE RESSOURCES À LA C.N.T. ET LA C.R.T.

La directrice générale confirme que suite à la dernière réunion, le bâtonnier du Barreau de Montréal a écrit au ministre du Travail le 23 janvier 2006, dont copie a été transmise à la bâtonnière du Québec. Il a reçu un accusé réception de l'adjointe du ministre le 27 janvier. Le président mentionne qu'il a aussi écrit à la bâtonnière du Québec et il fera le suivi approprié.

Mes St-Georges et Rivest mentionnent que même si le ministre n'a pas donné suite à la lettre du Barreau de Montréal, ils savent qu'il en a pris connaissance et qu'il a été sensibilisé à la situation.

5. VARIA

Me Michèle Moreau mentionne qu'il y aura quatre ateliers en droit du travail le 12 mai prochain dans le cadre du congrès du Barreau du Québec, qui se tient à Montréal. Elle invite tout le monde à s'y inscrire.

6. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Comme le mandat du comité se termine le 3 mai prochain, il est convenu de tenir la prochaine réunion à l'automne 2006.

La séance est levée à 18h20.